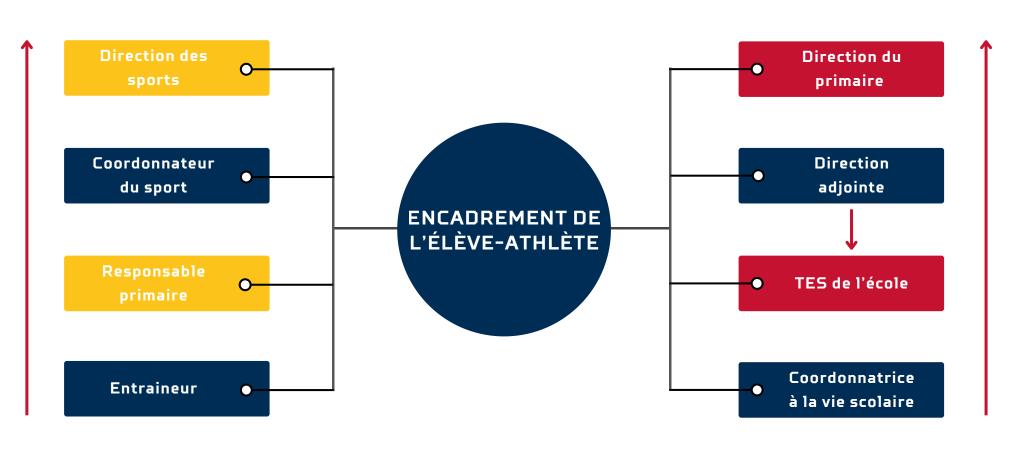


ENCADREMENT DE L'ÉLÈVE-ATHLÈTE DE L'ARSENAL PAVILLON PRÉSCOLAIRE ET PRIMAIRE



Tous les élèves qui évoluent dans un sport relié à l'une de nos 7 options sportives ont le privilège de porter les couleurs de l'Arsenal, mais aussi le devoir de respecter les règles de chaque sport tout en représentant fièrement les valeurs qui y sont associées.

Le but de tous les intervenants est d'utiliser le sport comme vecteur de réussite éducative au sein de notre école. Nous vous présentons l'arbre décisionnel utilisé pour gérer, au besoin, les cas de comportement tout en travaillant en équipe pour la réussite de nos élèves-athlètes.



MANQUEMENTS MAJEURS

- Intimidation
- Vol
- Vandalisme
- Usage inadéquat des réseaux sociaux
- Gestes à caractère sexuel
- Manque de respect grave à un adulte
- ...



CONSÉQUENCES & SANCTIONS

- Rencontre avec l'entraîneur
- Rencontre avec les parents
- Diminution du temps de jeu
- · Retrait du jeu
- Supsension d'un événement
- Rencontre avec les responsables ou le coordonnateur
- Suspension de plusieurs événements
- Suspension du programme

Intervenant	Rôles de l'intervenant	Collabore étroitement avec	Intervenant	Rôles de l'intervenant	Collabore étroitement avec
Direction des sports	 Collabore au besoin avec la direction adjointe du secteur et la direction de l'école pour analyser la situation. Applique des sanctions en collaboration avec le primaire au besoin. Communique avec les parents pour annoncer les décisions relatives au sanctions. 	 Direction du primaire Direction adjointe 	Direction du primaire	 Collabore au besoin avec l'équipe pour analyser la situation et prendre la décision requise. Communique au besoin avec les parents. 	Direction des sports
Coordonnateur du sport	 Collabore au besoin avec la direction adjointe du secteur pour tout manquement majeur qui se répète pour un même élève ou une même équipe. Informe le directeur des sports de la situation. Communique au besoin avec les parents. Applique des sanctions au besoin. 	Direction adjointe Responsable primaire	Direction adjointe	 Rencontre le RP au besoin pour présenter un protrait sommaire des besoins des élèves. Demande, au besoin, à la TES de collaborer à un dossier pour un élève ou un groupe d'élèves ciblés. Collabore avec le coordonnateur des sports et/ou le directeur des sports dans le cas ou les sanctions sont données par le département des sports et l'école. Informe la direction de l'école primaire de la situation. Communique au besoin avec les parents. 	 Coordonnateur du sport Responsable primaire
Responsable primaire	 Rencontre la direction adjointe pour la présentation des élèves ciblés. Communique avec la direction adjointe de l'élève pour l'informer du manquement majeur et collaborer au besoin afin de mettre en place des interventions ciblées et/ou des conséquences. Au besoin, rencontre les élèves et communique avec les parents. Informe le coordonnateur des sports. 	 Entraineur TES de l'école Coordonnatrice à la vie scolaire 	TES de l'école	 Collabore avec le RP à la demande de la direction adjointe pour le pister sur les interventions gagnantes à mettre en place pour un élève ou un groupe d'élèves ciblés qui récidivent. Rencontre, au besoin, l'élève pour lui offrir du soutien et des stratégies pour vivre des réussites dans son sport. 	• Responsable primaire
Entraineur	 Annonce les règles de vie du groupe et s'assure de les faire respecter. Intervient pour tout manquement mineur. Offre du soutien à l'élève pour qu'il vive des réussites dans son sport. Communique avec l'élève et le parent au besoin. Informe, au besoin, le RP de tout manquement majeur au code de vie de l'école. 	 Responsable primaire Coordonnateur du sport 	Coordonnatrice à la vie solaire	 Organise et gère les inscriptions en collaboration avec le Responsable primaire. S'assure du bon fonctionnement du début des activités de fin de journée. 	• Responsable primaire



ENCADREMENT DE L'ÉLÈVE-ATHLÈTE DE L'ARSENAL NOTRE ÉQUIPE



